



MAURITIUS REVENUE AUTHORITY

☎: 2076000 Fax: 2118099 ✉: headoffice@mra.mu

COMMUNIQUE

IMPÔTS SUR LES REVENUS (INCOME TAX)

CALCUL DES PROFITS PROVENANT DE LA CULTURE DU TABAC

1. Après consultation avec le Mauritius Tobacco Board et les autres partenaires concernés, il a été convenu que les dépenses moyennes par arpent provenant de la culture du tabac pour l'année 2007/2008 devront être calculées comme suit:

Coût par	Rs 50,450 – Amarello Air cured
arpent	Rs 84,726 – Virginia Flue cured

2. Les planteurs auront à calculer leurs revenus pour l'année 2007/2008 en déduisant les dépenses comme mentionnées ci-dessus pour la culture du tabac, des recettes provenant de la vente des feuilles du tabac.
3. Toute personne ayant acceptée la proposition comme mentionnée ci-dessus ne sera pas tenue à produire des livres de compte.
4. Un planteur de tabac aura le choix de comptabiliser ses revenus conformément à ses propres chiffres et soutenus par les documents y relatifs.
5. Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter la MRA sur le:

Tel. no. : 207 6000

Fax no. : 211 8099

Hotline : 207 6010

Email : headoffice@mra.mu

Adresse: Mauritius Revenue Authority

Ehram Court

Cnr. Mgr. Gonin & Sir Virgil Naz Streets

Port Louis

Le 17 septembre 2008

Mauritius Revenue Authority